



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Gestion des écosystèmes
Région du Québec

Ecosystems Management
Quebec Region

Classif. sécurité / Security

Le 18 septembre 2019

Votre réf. / Your ref.

Madame Geneviève Bélanger
Gestionnaire de projets
Agence canadienne d'évaluation
environnementale
901-1550, av. d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C1

Notre réf. / Our ref.
15-HQUE-00184

**Objet: Demande d'analyse – Révision de la portée de l'étude d'impact
environnemental du projet Énergie Saguenay**

Madame,

La présente fait suite à votre correspondance du 20 août 2019 demandant à Pêches et Océans Canada (MPO) si des informations supplémentaires sont requises auprès du promoteur afin d'analyser les effets environnementaux du transport maritime lié au projet Énergie Saguenay dans sa portée élargie.

Le MPO participe à l'analyse du projet et de ses effets en tant que ministère expert en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*. La documentation fournie a été examinée au regard de nos champs de compétence, soit l'évaluation des impacts sur le poisson et son habitat, incluant les espèces aquatiques en péril.

Vous trouverez en pièce jointe le tableau présentant nos demandes de renseignement à l'intention du promoteur.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

<Original signé par>

Sophie Bérubé
Biologiste principale, Division de la protection des pêches - Examens réglementaires

p. j. Demandes de renseignement à l'intention du promoteur

Canada

850, route de la Mer, Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4
Tél.: 418-775-0796, téléc.: 418-775-0658, Courriel : Sophie.Berube@dfo-mpo.gc.ca

Demandes de renseignement à l'intention du promoteur

Présenter les commentaires et les suggestions de votre ministère quant aux renseignements à exiger du promoteur pour l'analyse des effets environnementaux du transport maritime liés au projet dans la rivière Saguenay jusqu'aux Escoumins dans l'estuaire maritime du fleuve Saint-Laurent. Pour faciliter le suivi des questions, veuillez indiquer pour chaque commentaire ou question une numérotation dans la colonne 1.

No de la demande d'information	Lien entre les effets du projet et la LCÉE 2012	Référence aux documents	Contexte et justification	Demande d'information
MPO 1	5(1)(a)(i) les poisons et leur habitat 5(1)(a)(ii) les espèces aquatiques	Annexe P1 S 3.2.1 -6, Section 8.5 et Annexe Volume 3 Section 8-6	Poissons et habitats marins La portée révisée du projet inclut désormais les habitats côtiers de l'estuaire du Saint-Laurent. L'ÉIE devrait y décrire les effets directs et cumulatifs du transport maritime associé au projet sur ces milieux, en particulier les herbiers intertidaux. Actuellement, le complément d'information sur l'ÉIE écarte les effets potentiels dans l'estuaire en indiquant que le trafic associé au projet serait faible par rapport au trafic actuel dans la voie maritime, sans description des effets actuels et cumulatifs de la navigation sur les habitats littoraux.	Poissons et habitats marins Mettre à jour l'évaluation des effets du projet sur la faune ichthyenne en tenant compte des effets du transport maritime sur les habitats littoraux et leurs fonctions pour le poisson (p.ex. : érosion des herbiers intertidaux due au batillage). L'évaluation devrait contenir une documentation de la situation actuelle, une description des effets du transport associé au projet ainsi que des effets cumulatifs attendus avec la navigation actuelle et à venir dans l'estuaire.
MPO 2		Chapitre 11 (Transport maritime) Chapitre 12 Rapport sectoriel – Climat sonore subaquatique	Effets du transport maritime sur le béluga <i>Période annuelle d'effets</i> La révision de la portée de l'étude d'impact implique que le promoteur mette à jour l'évaluation des effets du transport maritime sur le béluga en tenant compte de la période annuelle durant laquelle le projet est susceptible d'affecter la population de bélugas du Saint-Laurent. La portion de l'estuaire du Saint-Laurent qui est désormais incluse dans la portée de l'évaluation est susceptible d'être fréquentée à l'année par le béluga du Saint-Laurent, en fonction des conditions de glace.	Effets du transport maritime sur le béluga <i>Période annuelle d'effets</i> Réviser l'évaluation des effets du transport maritime sur le béluga dans le chapitre 12, le rapport sectoriel – Climat sonore subaquatique ainsi que la section sur le transport maritime du chapitre 11 (effets cumulatifs) afin de tenir compte de la répartition annuelle du béluga dans l'estuaire du Saint-Laurent entre l'embouchure du Saguenay et des Escoumins. En fonction des résultats de l'évaluation mise à jour, proposer des mesures d'atténuation additionnelles.

No de la demande d'information	Lien entre les effets du projet et la LCÉE 2012	Référence aux documents	Contexte et justification	Demande d'information
MPO 3		Chapitre 11	Effets cumulatifs du transport maritime Les effets cumulatifs du transport maritime dans l'estuaire du Saint-Laurent n'ont pas été traités adéquatement dans la section sur la zone d'étude élargie et devront faire l'objet d'une révision suivant la modification de la portée de l'ÉE. Tel que rapporté dans l'ÉE et dans le guide de l'ACÉE <i>Évaluation des effets cumulatifs – Guide du praticien</i> (ACÉE, 1999), les effets cumulatifs se définissent comme suit : « <i>Les effets cumulatifs sont les changements subis par l'environnement en raison d'une action combinée avec d'autres actions humaines passées, présentes et futures.</i> » L'interprétation présentée par le promoteur des effets cumulatifs dans l'estuaire du Saint-Laurent va à l'encontre de ce principe d'évaluation des effets cumulatifs en comparant le trafic associé à son projet aux niveaux existants (%) plutôt qu'en évaluant les effets cumulés. Les conclusions suivantes sont ainsi présentées en page 734 : « <i>Le pourcentage des navires du Projet est cependant moindre dans l'habitat essentiel du béluga dans l'estuaire du Saint-Laurent, avec au maximum environ 2,3 à 2,7 % du trafic (200 navires par rapport au trafic actuel), ce qui nous amène à conclure que les effets qui en résulteront le seront aussi.</i> » Selon les estimations du MPO (Réponse des Sciences 2018/025), au niveau actuel de navigation commerciale	Effets cumulatifs du transport maritime Réviser l'évaluation des effets cumulatifs des activités de navigation actuelles et projetées dans l'estuaire du Saint-Laurent en considérant leur impact cumulé au transport associé au projet Énergie Saguenay.

No de la demande d'information	Lien entre les effets du projet et la LCÉE 2012	Référence aux documents	Contexte et justification	Demande d'information
MPO 4		Tableau 11-3	dans la voie maritime de l'estuaire du Saint-Laurent, le pourcentage de temps où des effets potentiels sont appréhendés sur les fonctions vitales du béluga est déjà de 39 %. Avec le trafic additionnel qui sera engendré par le projet de GNL ainsi que d'autres projets à venir dans le Saguenay, ce pourcentage passerait à 44 % en 2030. L'activité de navigation commerciale n'est pas présentée au tableau 11-3 du chapitre sur les effets cumulatifs parmi les projets, activités ou évènements susceptibles d'avoir des interactions potentielles avec les composantes valorisées.	Ajouter la navigation commerciale, particulièrement celle de la voie maritime dans l'estuaire du Saint-Laurent parmi les projets, activités ou évènements susceptibles d'avoir un effet cumulatif sur les composantes valorisées.
MPO 5		P. 733-734	Béluga L'ÉIE présente les éléments d'information suivants : P.733 Secteur du Saguenay : <i>« Par conséquent, l'augmentation du temps bruyant résultant du trafic de grands navires est susceptible d'affecter, directement ou indirectement, certaines fonctions vitales réalisées par le béluga dans ce secteur. Il s'agit notamment de l'alimentation, de l'élevage des jeunes et de la socialisation (MPO, 2012). »</i> <i>p.733 Embouchure</i> <i>« Par conséquent, l'augmentation du temps bruyant résultant du trafic de grands navires est susceptible d'affecter, directement ou indirectement, certaines fonctions vitales réalisées par le béluga dans ce secteur. Il s'agit notamment de l'alimentation, de l'élevage des jeunes et de la socialisation (MPO, 2012). Les bélugas étant absents de ce secteur en hiver, le bruit découlant</i>	Béluga Réviser les conclusions de cette section afin de tenir compte de l'effet du transport maritime lié au projet du site prévu pour le terminal maritime jusqu'aux Escoumins.

No de la demande d'information	Lien entre les effets du projet et la LCÉE 2012	Référence aux documents	Contexte et justification	Demande d'information
			<i>du trafic hivernal de grands navires n'y affecterait pas ses fonctions vitales. »</i> <i>P.734 Estuaire :</i> <i>« Comme à l'embouchure du Saguenay, la portion de l'habitat essentiel du béluga localisée dans l'estuaire du Saint-Laurent fait l'objet d'un trafic maritime important, à la différence que le béluga y est présent en permanence (Michaud et al. 1990; Lesage et Kingsley, 1998; Kingsley, 1999; Boivin et Michaud, 1990). Le bruit de navires est donc susceptible d'y affecter le béluga tout au long de l'année. Les fonctions vitales potentiellement affectées, directement ou indirectement, par le bruit dans cette zone seraient notamment l'alimentation, la mise bas, l'élevage des jeunes et la socialisation (MPO, 2012). »</i> Malgré les effets potentiels décrits ci-dessus, le promoteur conclut à la page 734 : <i>« Bref, aucun effet sur les fonctions vitales du béluga dans le secteur prévu pour les infrastructures maritimes du Projet n'est attendu, que ce soit sur les effets possibles sur l'alimentation, l'élevage des jeunes et la socialisation dans le secteur de la baie Sainte-Marguerite et celui de l'embouchure durant l'été, ainsi que sur ces mêmes fonctions durant toute l'année dans l'estuaire du Saint-Laurent, incluant la mise bas »</i> Cette conclusion ne tient pas compte des éléments documentés précédemment sur les effets potentiels du transport maritime sur le béluga dans le Saguenay, à l'embouchure ainsi que dans l'estuaire.	

No de la demande d'information	Lien entre les effets du projet et la LCÉE 2012	Référence aux documents	Contexte et justification	Demande d'information
MPO 6			Rorqual bleu Le rorqual bleu peut être présent durant la période de juillet à décembre dans l'estuaire du Saint-Laurent jusqu'en amont des Escoumins (voir Document de recherche du MPO 2016/08). La fréquentation du secteur à cette période par le rorqual bleu serait liée à l'alimentation sur le krill qui s'y retrouve en abondance. Les travaux de Lesage et al. (2016, <i>Increased proximity of vessels reduces feeding opportunities of blue whales in the St. Lawrence Estuary, Canada</i>) ont démontré que la proximité de bateaux durant cette période occasionnait une diminution importante du temps d'alimentation des rorquals (temps de plongée).	Rorqual bleu Réviser l'analyse des effets du transport maritime associé au projet, ainsi que de ses effets cumulatifs, afin de considérer l'effet potentiel sur la réduction du temps d'alimentation des rorquals bleus et les fonctions d'alimentation du secteur pour l'espèce.